



**Commune de Civrieux d'Azergues**  
**COMPTE RENDU RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 septembre 2016**

L'an deux mil seize, le 29 juillet à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

*Etaient Présents* : Mmes Marie Pierre TEYSSIER, Liliane DALLA LIBERA, M. Loïc BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, M. Jean PHILIBERT, Mme Isabelle ADELIN, Maires Adjoints ; Mmes Yveline POHLMANN, Brigitte BOURGEAY, M. Etienne du CHAFFAUT, Mme Claire CARMIGNATO, MM Olivier PASQUAL, Frank GRORUD, Rocco CAPPELETTI, David ALDEGUER, Jean-Luc TORREQUADRA, Xavier ROLLIN, Mme Béatrice CESARI, MM. Gabriel EHRET, Denis BINAUD.

Nombre de conseillers en exercice: 19                    présents : 19                    votants: 19  
Désignation Secrétaire de séance : Mme Isabelle ADELIN

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal du 27 juillet 2016 a été approuvé. M. Denis BINAUD précise qu'en aucun cas, il demandait à ce que soit mentionné des éléments qui n'auraient pas été dit lors de cette séance. Sa remarque portait sur le déroulement de l'élection du CCAS, mais la réponse trop hâtive de Madame le Maire ne lui a pas permis d'aller au bout de cette explication.

Un message de soutien a été adressé à Corciano, à l'occasion du tremblement de terre qui a touché la région de l'Ombrie.

Madame le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Formation des élus.

**Informations sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil**

Madame le Maire rappelle que ces informations sont données à titre officiel seulement depuis les dernières élections de juin 2016.

Jusqu'à-là, cela ne s'est jamais fait.

Travaux à réaliser à l'occasion de la réfection du tapis d'enrobé sur la D 16

- Commande passée à SEA pour la reprise des installations des feux tricolores vers la salle des fêtes pour un montant total de 19 000€
- Réfection de la signalisation horizontale sur les D16 et 385 et autres voies pour un montant de 3 294€

**Aliénation chemin rural à MM. Pin et Espié**

Après nouvelles propositions, les deux riverains ont confirmé leur accord pour acquérir la moitié du chemin, ce qui représente une surface de 57 m<sup>2</sup> au profit de M. Espié et 58 m<sup>2</sup> au profit de M. Pin. M. Pin accepte de céder les 22m<sup>2</sup> nécessaire à l'accès à la propriété Espié, qui viendront en déduction de la surface qu'il achète.

Le triangle du bas reste propriété communale.

Le prix fixé au m<sup>2</sup>, suivant l'estimation des domaines est de 85.34€.

Les frais engendrés par cette transaction seront à la charge de la commune.

*A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du notaire et du géomètre pour aliéner ce chemin comme indiqué ci-dessus.*



### **Location salle des fêtes et salle des sports aux associations locales**

La commission associations/sports propose les tarifs suivants :

- gratuite une fois par an pour l'une ou l'autre de ces deux salles, 50€ pour les frais
- Occupation suivante : 250€ + 50€ pour les frais
- caution 500€
- limiteur de son salle des fêtes : caution 50€

*Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.*

### **Enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la société Laboratoire Service International à Lissieu**

Mme Françoise Bresson présente le dossier de ce laboratoire qui développe et commercialise des kits diagnostics in vitro à usage vétérinaire.

Compte tenu qu'il s'agit d'une installation classée, il est nécessaire de procéder à une enquête publique qui se déroule du 6 septembre au 7 octobre 2016 sur les communes voisines et de requérir l'avis du conseil municipal sur ce dossier.

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette extension.*

### **Modification du PLU**

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion de la commission d'urbanisme du 27 septembre 2016, ci-dessous :

Présents : Marie-Pierre TEYSSIER, Maire, Loïc BOUCHARD, Conseiller municipal, Rocco CAPELETTI, Conseiller municipal, Gabriel EHRET, Conseiller municipal, Xavier ROLLIN, Conseiller municipal, Béatrice CESARI, Conseillère municipale, Marion-Coline CROIZEAU, Instructrice  
Benoit DENEUX, Instructeur intérimaire

#### **Projet Verchères :**

- Rappel du plan de composition retenu pour l'aménagement du secteur des Verchères.
- Afin de mettre en œuvre le plan de composition, une modification du PLU s'avère nécessaire. Elle comprendra :
  - La modification de l'O.A.P Verchères stipulant notamment un nombre de logement maximum,
  - la modification du tracé de l'emplacement réservé prévu pour la réalisation de la voirie et la réalisation d'une voie en impasse supérieur à 5 lots (provisoire)

*Avis de la commission : FAVORABLE*

#### **Choix du cabinet d'urbanisme pour prendre en charge la procédure de modification du PLU :**

Trois devis ont été présentés :

- Cabinet Géraldine PIN : 3900€ HT
- Cabinet Renaud GERGONDET : 4550€ HT
- Cabinet Emmanuel ROGER : 4500€ HT

*La commission retient la proposition du cabinet Géraldine PIN*

#### **Intégration des parcelles RAGON à l'OAP Charlieu :**

Cette opération nécessiterait de redessiner l'OAP Charlieu, mais également de modifier l'emprise de la zone Um, ce qui nécessite une procédure de modification du PLU plus longue que la modification qui concerne uniquement les Verchères. Or l'opération Verchères doit être achevée rapidement pour multiples raisons.

*Avis de la commission : DEFAVORABLE*

#### **Suite opérationnelle du projet Verchères :**

La commune propose d'assumer elle-même la maîtrise d'ouvrage du projet, sans passer par un aménageur. La réalisation de la voirie pourrait être déléguée à la CCBPD. Différents lots seront définis selon les



typologies de logement et une mise en concurrence des opérateurs sera organisée par Epora.

*Avis de la commission : FAVORABLE*

Il convient donc de traduire ces orientations dans le document d'urbanisme dans le cadre d'une nouvelle modification du PLU.

Madame le Maire propose de lancer la modification du PLU portant sur les points ci-dessus et de retenir le Bureau Géraldine PIN pour un montant de 3 900€ H.T., pour prendre en charge cette procédure.

*Par 18 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal valide ces propositions.*

Concernant l'intégration des parcelles Ragon à l'OAP Charlieu, M. Gabriel EHRET tient à préciser que malgré son avis formulé en commission, il aurait souhaité la modification de l'OAP Charlieu pour y intégrer les parcelles RAGON, à l'occasion de la présente modification.

#### **Virements de crédits**

A la demande de la trésorerie pour régulariser une opération sur 2015, il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédit au compte 673 par une diminution de crédit au chapitre 011, pour la somme de 5 600€ ; d'autres virements de régularisation pourront être passés à cette occasion.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

#### **Modification temps de travail poste d'assistant territorial d'enseignement musical**

Suite à la fermeture de la 6ème classe, comme convenu avec la directrice de l'école publique qui estime que 5h15 seraient suffisantes pour les 5 classes ; le temps de travail de l'assistante d'enseignement musical passe donc de 7h à 5h15 depuis la rentrée 2016/2017.

Madame le Maire soumet au vote.

M. Denis BINAUD ne prend pas part au vote

*Par 18 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord.*

#### **Formation des Elus**

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant des dépenses sera plafonné à 10 400.00 € pour la durée du mandat.

*A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de prendre cette délibération.*

#### **Comptes rendus commissions et Syndicats**

##### **VOIRIE**

M. Loïc BOUCHARD et les membres de la commission font le compte rendu :

- de la réunion organisée avec les riverains de l'impasse du Drivet qui portait sur les aménagements à envisager dans cette voie.
- Travaux RD 16 : A l'occasion de la réfection du tapis d'enrobé, travaux qui se sont déroulés de nuit du 26 au 29 septembre, il a été décidé de la remise en état des feux tricolores et le traçage d'un nouveau passage piétons vers la boulangerie Bio.
- Des radars pédagogiques ont été installés sur cette portion de route afin de limiter encore la vitesse des automobilistes.



- La limitation de vitesse à 30km/h a été prolongée sur toute la longueur entre les 2 ronds points
- L'étude de circulation : choix du bureau d'étude - Monsieur Du Chaffaut commente l'analyse des offres, qui a permis de retenir, parmi les 4 offres, la proposition du cabinet IDE pour un montant de 15 930€.

*A l'unanimité le Conseil Municipal valide ce choix.*

Mme Liliane DALLA LIBERA informe que le curage des berges des cours d'eau par le Syndicat Mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères (SMRPC) ont commencé par le nettoyage sous le pont du Sémonet et les buses vers la voie ferrée.

D'autres endroits bien encombrés vont être réalisés prochainement.

### **COMMUNES NOUVELLES**

A l'initiative des Maires de Limonest et Lissieu une conférence s'est tenue à Lissieu avec les 6 maires et leurs conseils municipaux : Limonest, Lissieu, Chasselay, Les Chères, Marcilly et Civrieux, Une fusion éventuelle a été évoquée, mais pour ce qui concerne Civrieux, aucun engagement n'a été pris, la réflexion se fera sur différents périmètres. Mme Françoise Bresson est en charge de ce dossier et convoquera une réunion prochainement avec les élus qui souhaitent participer.

### **PETITE ENFANCE - ECOLE**

Plan Vigipirate PPMS : les 1<sup>er</sup> exercices concernant le plan particulier de mise en sûreté vont se dérouler avant les vacances de la Toussaint, comme le prévoit la réglementation. La municipalité ainsi que le corps enseignant et la gendarmerie travaillent en commun sur dossier. Des nouvelles mesures ont été prises pour l'accueil périscolaire en cohérence, avec les nouvelles règles de sécurité à l'école.

Mme Yveline POHLMANN présente le plan d'action pour le PPMS Alerte intrusion à l'école publique, qui comprend 4 points importants : la prévention, la protection, le programme d'évacuation ou de confinement et les actions à entreprendre après l'alerte.

Mme Béatrice CESARI regrette fortement que la commission scolaire n'est pas été associée pour l'ajustement des consignes de sécurité sur les temps périscolaires.

Sectorisation des collèges : Mme Béatrice CESARI fait le compte rendu de la nouvelle réunion qui a eu lieu le 27 septembre. Il semblerait que la motion du conseil municipal ait été entendue, puisque que le Département a lancé une étude sur l'ensemble du territoire (urbanisme, transport, etc.) de sorte de pouvoir croiser les données qui en ressortiront avec les statistiques émanant de l'Education Nationale sur les prévisions d'effectifs. D'autres réunions de travail seront organisées, il a été annoncé que le projet de sectorisation est quoiqu'il en soit reporté pour la rentrée 2018. A suivre. La commune était fortement représentée par deux membres du conseil municipal, la Directrice de l'Ecole ainsi que l'enseignant de 3<sup>ème</sup> cycle, ainsi que trois représentantes des parents d'élèves, renvoyant ainsi le signal fort de l'implication de Civrieux d'Azergues dans cette future réforme de la sectorisation.

Lors de cette réunion, il a également été annoncé qu'une délibération serait prise au Département en fin d'année pour des travaux de restructuration du collège de Chazay.

### **COMMUNICATION**

Mme Isabelle Adeline informe que cette commission travaille sur 2 axes :

- 1° - la mise en place d'un outil de communication interne pour fluidifier et rendre transparentes les informations entre les élus
- 2° - repenser la communication vers les habitants ; projet de travail avec une agence de communication pour accompagner dans la mise en place et rédaction d'un nouvel outil.

### **BATIMENTS**

Mme Liliane DALLA LIBERA informe que consultation d'un AMO pour la salle des sports, a été lancée. La limite de réception des offres est fixée au 7 octobre 2016.



M. Denis BINAUD regrette que le cahier des charges n'ait pas été validé par le Conseil Municipal. Il a été demandé également des devis pour un diagnostic toiture-charpente pour les bâtiments communaux.

### **ESPACE PIERRES FOLLES**

Lors du Conseil d'Administration de juin dernier, M. Bernard AIMO, président de l'Espace Pierres Folles, a annoncé qu'il allait quitter ses fonctions pour raison de santé. M. Denis BINAUD a été sollicité pour prendre cette présidence. Lors du Conseil d'Administration du 15 septembre, il a été élu Président de l'Espace Pierres Folles constitué d'un Musée et d'un Jardin botanique. Lors de l'Assemblée Générale de l'Association en février 2017, M. Denis BINAUD quittera son poste de délégué communal au sein de cette association pour ne pas lier cette nouvelle fonction à sa présence au Conseil Municipal de Civrieux.

### **Mutuelle**

La réunion publique en collaboration avec Marcilly s'est bien passée ; la première permanence en mairie a eu lieu le 29 septembre et la seconde est fixée au 14 octobre 2016 au matin. Il reste à communiquer avec les entreprises, pour permettre aux personnes qui travaillent sur la commune de se renseigner.

### **Projets**

- Conseil Municipal des enfants : Madame le Maire a demandé à la commission Petite Enfance de se charger de relancer ce dossier.
- Conseil des Sages : Mme Liliane Dalla Libéra est chargée de la remise en route de ce conseil.

### **Accueil de loisirs Intercommunaux**

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées vient de sortir le programme pour toutes les vacances scolaires 2016-2017, sur les 9 accueils de loisirs ouvert aux 34 communes. Tous les enfants des communes ont une égalité d'accès aux centres de loisirs. Il n'y a plus de plaquette « papier », toutes les informations et modalités d'inscriptions sont disponibles sur le site : [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com). A communiquer largement.

### **Questions diverses**

**Tags** : l'enquête est en cours, une nouvelle plainte a de nouveau été déposée. Concernant les diverses incivilités subies cet été, nous manquons de témoignages de la part des habitants. A titre informatif, tout témoignage fait en gendarmerie demeure totalement anonyme.

**Taille des haies** : Il est demandé verbalement dans un premier temps aux propriétaires qui ont des haies qui débordent sur le domaine public que les tailler, une confirmation par écrit leur sera envoyée.

**Petit bulletin** en cours de distribution, avec le calendrier du tri et la plaquette de la Mutuelle des Monts d'Or Il s'agit du dernier petit bulletin sous cette forme.

**Ligne 118** : un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental pour revoir l'organisation des transports pour cette ligne.

La séance est levée à 21h30.